ENPA
EUROPEAN NEWSPAPER PUBLISHERS' ASSOCIATION

POUR UNE PRESSE ECRITE INNOVANTE ET DURABLE

DECEMBRE/JANVIER 2010-11

ELECTIONS

L'ENPA se choisit un nouveau Président et un nouveau Vice-Président

L'éditeur norvégien Ivar Rusdal a été désigné comme Président de l'ENPA à l'occasion de l'Assemblée générale de notre association de Budapest le 12 novembre. Cette assemblée, qui comprenant également un séminaire thématique consacré aux défis en termes de liberté de la presse dans les États membres de l'UE (*« Challenges to Freedom of the Press in the EU Member States »*), était organisée en partenariat avec l'Association représentative des éditeurs hongrois, *Magyar Lapkiadók Egyesülete* (MLE).

À compter de 1994, M. Rusdal a été copropriétaire et CEO de *Jæren Avis AS*, un groupe de presse régionale chapeautant six journaux, et de 1995 à 2008, il fut le rédacteur en chef du journal *Jaerbladet*.

Ivar Rusdal : « En ces temps de défis majeurs et d'évolutions dans l'histoire de notre industrie, c'est un honneur pour moi de prendre la direction de l'association représentant notre industrie aux niveaux européen et international. Le rôle essentiel joué par les journaux, qui stimulent le débat démocratique et obligent les décisionnaires à rendre des comptes, ne fera que gagner en importance à mesure que notre industrie développera des services de nouvelles et d'information sur l'ensemble des plateformes. »

Le Président de l'ENPA , Ivar Rusdal, co-propriétaire et PDG de Jæren Avis AS

M. Rusdal succède à l'éditeur allemand Valdo Lehari jr., rédacteur en chef et CEO du *Reutlinger General Anzeiger*, qui venait de terminer un fructueux mandat de 4 ans, la durée maximale autorisée par les statuts de l'organisation.

Valdo Lehari jr., désormais nouveau Vice-président de l'ENPA : « Je me tourne vers l'avenir et cette collaboration avec Ivar Rusdal, en vue de poursuivre cet important travail d'influence au profit de l'industrie des journaux. »

Adoption de la résolution sur la liberté de la presse

Dans la foulée d'un arsenal de nouvelles législations relatives aux médias continuant leur cours dans le cadre de la législature du Parlement hongrois, l'ENPA a adopté une résolution sur la « Liberté de la Presse » lors de son Assemblée générale de Budapest du 11 novembre.

La résolution met en exergue le fait que des propositions législatives récentes dans plusieurs États membres de l'UE, tout comme l'interprétation et la mise en application de lois existantes en matière de médias ont suscité de vives préoccupations en ce qui concerne les atteintes possibles à la liberté de la presse.

Entre autres éléments mis en évidence, la résolution a appelé le gouvernement hongrois à garantir que l'actuel arsenal législatif « mène à bien la fonction qui est la sienne, à savoir améliorer la démocratie. »

PRINCIPAUX TITRES

PUBLICITÉ 2
Vote de l'IMCO sur « l'impact de la publicité sur le comportement du consommateur »

PROTECTION DES DONNEES 3
La Commission européenne présente sa stratégie pour renforcer les règles de l'Union en la matière

SERVICE PUBLIC DE RADIODIFFUSION 4
L'expansion des activités en ligne des radiodiffuseurs de service public

DIGITISATION DES MEDIAS 3
Des éditeurs belges débattent avec des représentants de l'UE

LIBERTE DE LA PRESSE 3
Une nouvelle loi vient menacer la liberté de la presse en Estonie

Débat thématique relatif aux défis rencontrés par la liberté de la presse

NOUVELLES DE L'ENPA 4
Nouveau conseiller juridique à l'ENPA

EN LIGNE

La Revue Mensuelle est désormais disponible en ligne en anglais et en français sur notre site web www.enpa.be.

L'Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA) est le principal porte-parole de l'industrie des journaux en Europe auprès des institutions européennes. L'association représente quelque 5,200 journaux nationaux, régionaux et locaux, publiés dans 23 pays européens ainsi qu'en Norvège et en Suisse, et lus par plus de 300 millions de citoyens européens chaque jour en plus des dizaines de millions de visiteurs unique par jour sur les sites Internet des journaux en ligne.

EN BREF

ENPA souligne les problèmes sur les droits de la personnalité et le «forum shopping»

ENPA a soulevé ses préoccupations en matière de législation touchant aux droits de la personnalité et au «forum shopping» auprès des sept principaux commissaires au début décembre.

ENPA s'est adressé aux commissaires concernant la révision du règlement Bruxelles I, qui est actuellement en discussion à la Commission. Nous avons contacté les commissaries Reding, Kroes, Tajani, Barnier, Hedegaard, Malmström et Vassiliou, afin de leur demander de soutenir deux principaux éléments qui sont particulièrement importants pour le secteur de l'édition des journaux: l'importance de l'exequatur en tant qu'instrument indispensable pour sauvegarder la liberté de presse et l'article 5 § 3 du règlement Bruxelles I, qui réglemente le droit applicable en matière de violation de la vie privée et les droits liés à la personnalité, y compris la diffamation. Nous avons insisté auprès des commissaires afin de prendre en compte nos préoccupations lorsque la décision sur cette proposition sera prise le 14 décembre prochain.

Intégrer l'éducation aux médias à l'Agenda numérique

Les 2 et 3 décembre, au moment d'imprimer cet article, la Présidence belge de l'Union organisait, sous l'égide du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), une conférence intitulée « L'Éducation aux Médias pour tous » dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, aux fins de contribuer à une approche inclusive de l'éducation aux médias. Ce programme a pour finalité d'aboutir à une déclaration intitulée « Déclaration de Bruxelles pour l'Éducation aux Médias tout au long de la vie ».

Le Parlement Européen a débattu sur le pluralisme des médias

Le 10 Novembre 2010, l'intergroupe MEDIA du Parlement Européen, présidé par le député européen Jean-Marie Cavada, a organisé une audition sur le thème du pluralisme des médias : «La protection du pluralisme et de l'indépendance des médias: va-t-on vers une solution européenne ?». **Ebbe Dal**, Directeur de l'Association danoise des éditeurs de journaux (DDF), et Président de la Table ronde des directeurs de l'ENPA, prit part au panel de discussion.

Lors de l'audience, le Dr Peggy Valcke de l'Institute for Broadband Technology (IBBT); a présenté un projet d'étude sur la surveillance du pluralisme dans les médias. Ebbe Dal a souligné que cette étude était très théorique. Il a déclaré: «Si ce projet d'étude devait être utilisé comme base pour une enquête à l'échelle européenne et que ses résultats étaient inclus dans le travail législatif, les médias libres européens seraient alors rapidement confrontés à des difficultés gravissimes. Dans un continent culturellement diversifié comme l'Europe, la législation commune sur le pluralisme des médias basée sur un modèle paneuropéen ne sera pas en mesure d'être adaptée à l'ensemble des 27 états."

PUBLICITE

Vote de l'IMCO sur « l'impact de la publicité sur le comportement du consommateur »

La commission IMCO (Marché intérieur et protection des consommateurs) a adopté le 8 novembre 2010 un rapport d'initiative dû au député européen Philippe Juvin (France, PPE) relatif à « l'impact de la publicité sur le comportement du consommateur ». Le rapport reconnaît que la publicité constitue une source importante, et souvent vitale, de financement à l'égard d'un paysage médiatique dynamique et concurrentiel, et qu'elle contribue activement à la diversité et à l'indépendance de la presse en Europe. Le rapport considère en outre la pratique de l'autorégulation en matière publicitaire comme un complément dynamique, flexible et responsable au cadre législatif existant.

Néanmoins, le rapport appelle les États membres et la Commission européenne à faire en sorte que le marketing et la publicité garantissent le respect de la dignité humaine, en l'absence de toute discrimination basée sur le genre, la religion, les conviction, la présence d'un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, tout en omettant le fait que la discrimination est déjà proscrite dans les codes d'autorégulation nationaux.

Il considère également les nouvelles techniques publicitaires telles que le développement de la publicité ciblée (contextuelle, personnalisée et comportementale), taillées sur mesure en fonction des intérêts des internautes, comme une atteinte sérieuse à protection de la vie privée, en ce qu'elles impliquent le traçage des personnes (par le biais de cookies, du profilage et de la géo localisation) et se font en l'absence d'un consentement préalable libre et explicite du consommateur. Le rapport relève que les consommateurs doivent recevoir une information claire, accessible et complète concernant la manière dont leurs données sont utilisées, et il exhorte les annonceurs à œuvrer dans la perspective de la normalisation de l'utilisation du format *opt-in* convivial pour l'utilisateur.

La commission a massivement rejeté les appels en faveur de restrictions plus sévères à la publicité pour l'alcool sur Internet. Le rapporteur suggérait initialement de limiter la publicité pour l'alcool à certains sites Internet (à savoir ceux des professionnels de l'industrie, des autorités locales, ainsi que des offices du tourisme).

Les éditeurs européens de journaux imprimés et en ligne étaient inquiets de l'approche adoptée par le rapporteur dans son rapport sur la publicité et sur certaines nouvelles techniques de publicité en ligne. Les revenus publicitaires jouent un rôle essentiel, en ce qu'ils constituent des sources de financement indépendantes pour les journaux et magazines, imprimés et en ligne. Ce flux de revenus garantit que la presse puisse continuer à stimuler le débat démocratique et à informer les citoyens européens concernant des questions importantes.

Les revenus publicitaires sont et resteront une source de financement indispensable pour la presse en Europe. Les revenus issus de la publicité représentent approximativement 50 % des recettes de la presse écrite, et jusqu'à 100 % des recettes de la presse en ligne.

La majeure partie de la presse en ligne n'est pas encore en mesure de générer des revenus issus de la vente. Sans la publicité en ligne et les outils qui garantissent son effectivité, les éditeurs ne seraient tout simplement pas en mesure de fournir aux consommateurs tant de contenus éditoriaux attrayants, instructifs et utiles.

Le rapport d'initiative a été adopté par 30 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. Il sera soumis au vote de l'assemblée plénière durant la session du 13-16 décembre à Strasbourg.

PROTECTION DES DONNEES

La Commission européenne présente sa stratégie pour renforcer les règles de l'Union en la matière

La Commission européenne a publié le 4 novembre 2010 une Communication présentant sa stratégie relative à « **Une approche globale de la protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne** ». Ce réexamen effectué par la Commission servira de base au débat et à l'évaluation ultérieurs concernant la révision de la Directive sur la protection des données 95/46/CE. La Commission souhaite proposer une nouvelle législation en 2011.

La stratégie exposée dans la Communication énonce des propositions sur les moyens de moderniser le cadre européen dans lequel s'inscrivent les règles relatives à la protection des données, au travers d'une série d'objectifs essentiels. La Commission estime que les rapides évolutions technologiques et la globalisation ont profondément modifié le monde qui est le nôtre, et ont imposé de nouveaux défis en termes de protection des données personnelles. C'est aux fins d'apprécier la mesure dans laquelle l'actuelle législation de l'UE en matière de protection des données est encore à même de rencontrer pleinement et effectivement ces défis que la Commission a lancé un réexamen du cadre juridique actuel régissant la protection des données, à l'occasion d'une conférence de haut niveau organisée en mai 2009, suivie d'une consultation publique clôturée fin 2009.

Les résultats de ces travaux ont confirmé que les principes clés de la Directive sont toujours valables et qu'il convient de maintenir le caractère neutre sur le plan technologique de celle-ci. Cela dit, la Commission a pointé du doigt une série de problématiques essentielles constitutives de défis spécifiques, et mis en exergue plusieurs objectifs clés dans sa Communication :

- Renforcer les droits des particuliers
- Renforcer la dimension « marché unique »
- Responsabiliser davantage les responsables du traitement, encourager les initiatives en matière d'autoréglementation et examiner la possibilité d'instaurer des régimes européens de certification
- Réviser les règles relatives à la protection des données dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale
- Assurer des niveaux de protection élevés en faveur des données transférées en dehors de l'UE
- Un contrôle plus effectif de l'application des règles

L'ENPA va répondre à la consultation de la Commission avant la deadline du 15 janvier 2011.

SERVICE PUBLIC DE RADIODIFFUSION

L'expansion des activités en ligne des radiodiffuseurs de service public

Le Parlement européen a voté le 25 novembre 2010 sur un rapport produit par le député européen Ivo Belet, relatif à la radiodiffusion de service public à l'ère numérique. Les éditeurs de journaux européens avaient fortement insisté auprès des institutions de l'UE pour qu'elles garantissent que les activités en ligne des radiodiffuseurs de service public ne créent pas une concurrence déloyale à l'encontre des services en ligne proposés par les journaux. L'ENPA a soulevé une série de questions clés avec les députés, dont certaines apparaissent dans le rapport. Plus notablement, l'ENPA a appelé à ce que le cadre rendant possible l'attribution d'aides étatiques aux radiodiffuseurs de service public soit appliqué de manière stricte.

Le rapport Belet reconnaît que les journaux sont une composante essentielle d'un paysage médiatique pluraliste et diversifié. Toutefois, les éditeurs de journaux ont insisté pour que l'on agisse davantage en vue de garantir que les énormes investissements consentis par les éditeurs dans le développement de services en lignes ne soient pas plombés par les activités numériques des radiodiffuseurs de service public.

Ivar Rusdal, Président de l'ENPA : *« À un moment où les journaux investissent massivement dans de nouveaux modèles industriels en ligne, l'expansion fulgurante de l'offre en ligne des radiodiffuseurs de service public vient fausser le marché numérique. Les activités en ligne de ces derniers débordent par trop souvent du cadre de leurs attributions de service public. »*

L'ENPA craint que les radiodiffuseurs de service public :
- ne créent une concurrence déloyale en matière de publicité en proposant des packs publicitaires multimédias et en utilisant leur position privilégiée pour gagner des parts du marché publicitaire en ligne ;
- ne débordent beaucoup trop des attributions du service public dans la sphère numérique en créant de nouvelles activités de presse en ligne, à savoir essentiellement des sites Internet de nouvelles, des services mobiles gratuits, etc.

Aux fins d'étudier plus en profondeur ce sujet, l'ENPA projette de mener à bien une enquête parmi ses membres concernant les activités et le financement des radiodiffuseurs de service public dans leurs pays respectifs, pour collecter des données et préparer une présentation visant à nous aider dans la communication de nos messages relatifs aux radiodiffuseurs de service public lors des réunions dans le cadre des institutions de l'UE.

DIGITISATION DES MEDIAS

Des éditeurs belges débattent avec des représentants de l'UE

Les éditeurs de journaux belges ont eu l'occasion de débattre de l'avenir de notre industrie avec des décisionnaires européens lors d'un séminaire animé consacré à la presse à Bruxelles le 29 octobre et organisé par les JFB et la VDP, les associations belges francophone et flamande membres de l'ENPA.

Le député européen Ivo Belet ainsi qu'Adam Watson-Brown, de la Commission européenne, figuraient parmi les représentants de l'EU qui ont pris part aux panels débattant du parcours suivi par cette industrie, ainsi que des nombreuses évolutions et innovations qu'elle a connues : « *From Guttenberg to the iPad* ».

LIBERTE DE LA PRESSE

Une nouvelle loi vient menacer la liberté de la presse en Estonie

Le parlement estonien a adopté le 25 novembre 2010 une loi relative aux médias qui rendrait les journalistes passibles de peines de prison et les éditeurs de peines d'amendes en cas de refus de révéler ses sources.

L'Union des Journaux estoniens (EALL), membre de l'ENPA, avait fait part de ses inquiétudes concernant le fait que les parlementaires n'avaient pas pris en compte les amendements proposés par le secteur de l'édition. L'ENPA avait, pour cette raison, envoyé une lettre au président de la République et au président du Parlement estonien le 24 novembre, pour leur demander de s'enquérir de l'état du projet de loi actuel et de faire en sorte que ces préoccupations trouvent l'écho qui s'indiquait.

L'ENPA souhaitait obtenir des informations et des garanties supplémentaires quant au fait que l'arsenal législatif projeté remplirait la fonction qui est la sienne, à savoir améliorer la démocratie estonienne. Nous demandions, tant au président de la République qu'au président du Parlement, de faire un état des lieux au sujet des effets du projet de loi sur les libertés fondamentales au sein de la société estonienne. Le Président, M. Toomas Hendrik Ilves, devrait bientôt contresigner la loi adoptée.

Sous sa forme actuelle, la loi permet aux tribunaux d'infliger des amendes aux journaux condamnés dans des affaires de diffamation. Et en plus des dédommagements en cas d'infraction, les tribunaux peuvent également imposer des dommages-intérêts préventifs pour les éventuelles infractions futures. Le montant des dommages-intérêts peut être rendu tributaire du niveau de richesse du défendeur. Les éditeurs de journaux sont inquiets du fait que la loi pourrait servir à des fins politiques, par le biais d'une pénalisation financière des journaux.

Le 18 mars 2010, 6 journaux de premier plan ont publié des pages vierges pour protester contre le projet de loi, qui visait à réduire de manière significative la protection des sources journalistiques. L'ENPA et tous ses membres étaient particulièrement inquiets du fait que cette loi puisse menacer sérieusement la liberté de la presse et, en particulier, avoir un impact négatif significatif sur le journalisme d'investigation. Nous continuerons de suivre les évolutions de cette affaire et de collaborer avec l'EALL sur cette question.

LE MOT DU PRESIDENT

Par-delà la croisée des chemins

Dès que l'on vous parle d'actualités en matière de médias en ces temps, vous vous attendez à ce que l'on vous dise que l'industrie des médias *se trouve face à une croisée des chemins décisive* : les marchés au sein desquels nous opérons connaissent des évolutions qui les rendent méconnaissables, consécutivement à l'arrivée de nouvelles technologies, de nouveaux produits, ainsi que de nouveaux concurrents. Nous devons affronter les Googles du monde réel, alors que nous voyons en même temps les politiques s'affairer à leurs business législatif, ce qui – à nos yeux – évoque plus souvent la notion de restriction que celle de promotion en matière de liberté de parole et de liberté des flux d'informations.

J'ai beaucoup lu ces derniers temps dans le domaine de l'histoire des médias, avec le récent centenaire de mon association nationale, la MBL. Et j'ai de bonnes nouvelles à vous annoncer : l'unique facteur récurrent dans le développement des entreprises de médias modernes semble résider dans le fait que *nous nous sommes toujours vus comme étant « à la croisée des chemins »*.

L'installation du premier câble de télégraphe transatlantique dans les années 1860 était censée conduire les journaux à une mort imminente. Aujourd'hui, l'ENPA représente plus de 5200 entreprises de médias dans 25 pays européens. À mes yeux, cela prouve à suffisance que la créativité l'emportera aussi longtemps que nous croirons avec ferveur dans notre avenir.

C'est en cela que résident les motivations qui m'ont amené à accepter le poste de Président de l'ENPA : en tant que représentant des quatre pays nordiques, je suis originaire d'une région de l'Europe où les journaux et les médias d'information sont intégrés à la vie quotidienne des gens et où la transition menant à de nouveaux produits et à de nouvelles plateformes de publication est un fait et non une fiction.

Aucun Président de l'ENPA ne peut parvenir à quoi que ce soit tout seul. Mon rôle n'a que peu de valeur sans le soutien et les apports en provenance de l'ensemble des 25 pays membres de l'ENPA et de toute la compétence de notre staff à Bruxelles. C'est pourquoi je me tourne résolument vers une optique de collaboration avec vous. Par ailleurs, je souhaiterais témoigner toute ma reconnaissance à notre ancien Président, M. Valdo Lehari jr, qui a généreusement accepté de continuer à servir l'ENPA en tant que Vice-président, ce qui permettra de maintenir en activité tout son vaste réseau de très haut niveau, pour le bien de tous les membres.

Ivar Rusdal
Président de l'ENPA

LIBERTE DE LA PRESSE

Débat thématique relatif aux défis rencontrés par la liberté de la presse

Des éditeurs et représentants de quatre États membres de l'Union ont exposé les menaces qui pèsent actuellement sur la liberté de la presse dans leurs pays respectifs lors d'un séminaire thématique consacré à la liberté de la presse et organisé par l'ENPA à la Ringier Publishing House à Budapest, le 11 novembre. Le séminaire était présidé par Charles Kovacs, le président de la chaîne de radio hongroise *Hid Radio Zrt* et comprenait également une allocution de Delia Mucica, qui intervenait pour le compte du Conseil de l'Europe.

Gerard Grünberger, *Managing Director* de l'association représentative de la presse hongroise VÖZ, a fait état des difficultés juridiques liées au journalisme transfrontière, en se référant au cas particulier d'un reportage à caractère financier autrichien sur une banque allemande. Kees Spaan, ancien président de l'association représentative des médias néerlandais, la NDP, a quant à lui, fait la recension du récent arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme relatif à la protection des sources (Sanoma vs les Pays-Bas).

Du côté des nouveaux États membres, Michal Musil, directeur adjoint du journal tchèque Mf DNES, a évoqué l'impact à venir de la « Loi muselière » de 2009 en République tchèque. Parallèlement, György Fehér, associé chez PRK Partners, un cabinet juridique à Budapest, a assuré une allocution consacrée aux avancées d'un ensemble de textes législatifs portant sur les médias et les télécommunications ayant suscité des inquiétudes à l'égard des droits fondamentaux.

NOUVELLES DE L'ENPA

Nouveau conseiller juridique pour les affaires européennes à l'ENPA

Martin Kala a rejoint les rangs du secrétariat de l'ENPA et va notamment prendre en charge le dossier sur le droit d'auteur et sur le droit des consommateurs.

Martin, originaire d'Estonie, a occupé divers postes au Parlement européen depuis 2004, où il travaillait initialement comme conseiller de M. Toomas Hendrik Ilves, l'actuel président de la République d'Estonie. Il est titulaire d'un doctorat de l'université Paris XI du Sud – Faculté Jean Monnet (2003) – et a consacré sa thèse aux droits de la propriété industrielle.

Martin a débuté ses activités en travaillant sur la proposition relative aux Droits des consommateurs et sur les questions liées aux radiodiffuseurs de service public et au droit d'auteur. Il reprendra également à son compte les questions traitées par notre collègue Sophie Scrive, actuellement en congé de maternité. Nous sommes très heureux de le compter parmi nous et de pouvoir travailler avec lui au cours des mois qui viennent.

ASSEMBLEE GENERALE - BUDAPEST

L'Assemblée Générale de l'ENPA qui s'est tenue à Budapest les 11 et 12 novembre 2010, a été organisé avec l'aide de l'association des éditeurs hongrois, Magyar Lapkiadók Egyesülete (MLE).

1: Les membres de l'ENPA lors de l'assemblée générale. 2 : Kees Spaan, ancien Président de l'association hollandaise, De Nederlandse Dagbladers (NDP), Alvin Sold, Editeur de Tageblatt, Francine Cunningham, directrice exécutive de l'ENPA 3: Ivar Rusdal, nouveau Président de l'ENPA, Valdo Lehari jr., ancien Président de l'ENPA et Mme Judit Kázmér, Présidente de l'association des éditeurs hongrois, Magyar Lapkiadók Egyesülete (MLE).

MEMBRES DE L'ENPA

© p.1 et 3 Martin Kala p.2 Febelmag, 2010

L'Association européenne des éditeurs de journaux
Square du Bastion 1A Bte 3, Brussels 1050, BE
+32 2 551 0190 +32 2 551 0199
enpa@enpa.be www.enpa.be

Editeur: Francine Cunningham
Francine Cunningham, Directrice éxécutive
Francine.cunningham@enpa.be

Sophie Scrive, Directrice adjointe
sophie.scrive@enpa.be

Martin Kala, Conseiller juridique
martin.kala@enpa.be

Viviane Garceau, Administratice
viviane.garceau@enpa.be

Carolin Wehrhahn, Conseillère juridique(BDZV)
carolin.wehrhahn@enpa.be

Caroline Quintero P., Chargée de communication
caroline.quintero@enpa.be

Andrea Schlabertz, Administratice adjointe
andrea.schlabertz@enpa.be

Copyright © 2010 ENPA